

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 479

présenté par
Mme Zimmermann

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 6, supprimer les mots :

« et Limousin ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 10, après le mot :

« Centre »,

insérer le mot :

« , Limousin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour l’Est et le Nord de la France, la configuration géographique envisagée initialement réunissait d’une part, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie et d’autre part, l’Alsace, la Lorraine et Champagne-Ardenne. Cette configuration géographique très compacte aurait donné une bonne cohérence administrative aux territoires situés entre la région parisienne et les frontières.

Du point de vue de l’aménagement du territoire et des infrastructures, des complémentarités étaient évidentes avec ce découpage. Au Nord : autoroute A1, TGV Nord, tunnel sous la Manche... Dans l’Est : autoroutes A4 et A31, TGV Est... En outre, la région Est aurait été équilibrée par une organisation autour de trois pôles urbains : Reims, Metz-Nancy et Strasbourg. De son côté au Nord, la ville de Lille aurait joué le rôle de métropole d’une véritable grande région.

Au contraire, le fait d'unir la Picardie et Champagne-Ardenne revient à créer un mouton à cinq pattes car il n'y a vraiment rien de commune entre le département de la Somme, situé au bord de la Manche et celui de la Haute-Marne, à proximité de Dijon. De même, la Picardie est desservie par l'autoroute A1 et le TGV-Nord, alors que Champagne-Ardenne l'est par l'autoroute A4 et le TGV-Est.